Allaire - Ambon - Arzal - Arzon - Augan - Auray - Bangor - Béganne - Beignon - Brignac - Bubry - Buléon - Caden - Calan - Camoël - Camors - Carentoir -Carnac - Caro - Cléquer - Cléquérec - Colpo - Concoret - Cournon - Crac'h - Crédin Gâvres - Gestel - Gourhel - Grand-Champ - Groix - Guégon - Guéhenno - Gueltas - Guémené/Scorff - Guer - Guern - Guidel - Guillac - Guiscriff - Hoedic - Houat - Ile-Aux-Moines - Ile- D'arz - Josselin - Kerfourn - Kergrist - Kervignac - La Chapelle Neuve - La Gacilly - La Grée Saint Laurent - La Roche-Bernard - La - Locoal Mendon - Locmaria Belle Ile - Locmaria Grand Champ - Locmariaguer - Locqueltas - Malansac - Malestroit - Malguénac - Marzan - Mauron - Melrand -Merlevenez - Meucon - Missiriac - Molac - Monteneuf - Monterblanc - Monterrein - Moustoir'Ac - Muzillac - Neulliac - Nostang - Noyal Muzillac - Noyal Pontivy - Péaule - Peillac - Pénestin - Pleucadeuc - Pleugriffet - Ploemel - Ploemeur -Plouay - Plougoumelen - Plouharnel - Plouhinec - Plouray - Plumelec - Plumeliau - Plumelin - Plumergat - Pluneret - Pluvigner - Pontivy - Pont Scorff - Porcaro - Port Louis - Priziac - Questembert - Quiberon - Radenac - Réguiny - Réminiac St Allouestre - St Armel - St Avé - St Barthélémy - St Congard - St Dolay - St Brevelay - St Jean La Poterie - St Laurent/Oust - St Lery - St Malo de Beignon - St Ste Anne d'Auray - Ste Brigitte - Ste Hélène - Sauzon - Séglien - Sérent - Silfiac

Conseil

Architecture



Urbanisme

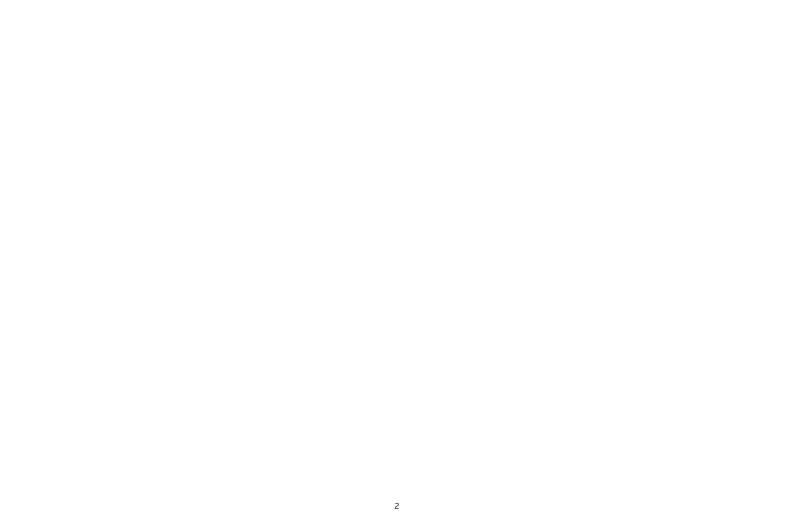
Environnement





Rapport annuel 2018





SOMMAIRE

RAPPORT MORAL	4 - 5
LES ADHÉRENTS GOUVERNANCE L'ÉQUIPE	6 7 8-9
LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS	10
AMÉNAGEMENT ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT EMBELLISSEMENT ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DYNAMISME DES CENTRES BOURGS RURAUX JURY DE CONCOURS	14 26 32 34 36 38 39
LE CONSEIL AUX PARTICULIERS	40
ACTIONS DE SENSIBILISATION	44
ACTIONS DE FORMATION	52
COMMUNICATION ET INFORMATION	56
FINANCEMENT	62

Ronan LOAS, Président du CAUE

Vice-Président du Conseil départemental du Morbihan



2018 a été une année riche au cours de laquelle le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Morbihan aura connu une nouvelle modification dans son fonctionnement.

Suite au départ de Mau. GILLOURY-NANCEL, qui permet de garantir à la fois la neutralité et la viabilité financière de l'association en limitant au maximum les coûts de structure. Hervé MOCAER assure la fonction de directeur depuis le mois de novembre et a toute ma confiance.

Un conseil spécifique pour chaque collectivité

Force est de constater que ces changements techniques n'ont nullement freiné son activité qui aura, bien au contraire, été particulièrement dense notamment en conseil auprès des collectivités,

notre première et principale vocation. Ce conseil peut prendre des formes extrêmement variées dans la mesure où le CAUE ne propose pas des services « clés en main » mais répond toujours spécifiquement aux besoins exprimés par les élus et aux enjeux qu'il identifie pour le territoire.

Aide à la réflexion aussi bien qu'à la décision, le d'un bâtiment ou l'aménagement d'un espace dès la simple hypothèse ou, au contraire, lorsque la alimentée tant il important de peser les choix qui engageront la commune dans son aménagement et ses structures. Pluriel dans ses compétences, il porte une vision transversale des problématiques et propose généralement plusieurs scénarii afin d'offrir des perspectives aux décideurs locaux comme cette année, par exemple, pour l'extension du centre de loisirs de GESTEL1 ou encore pour l'implantation du projet de maison de santé de LOCMARIACQUER² 1 c.f. extraits de l'étude réalisée à GESTEL en page 30 et 31

Parce qu'aménager, construire, réhabiliter, répondre aux besoins de ses habitants et les anticiper demande d'adopter une vision stratégique à long terme, le CAUE accompagne les communes qui s'engagent dans une réflexion prospective, notamment dans le cadre des réponses à appel à manifestation d'intérêt régional pour le dynamisme des centres bourgs, par exemple à BEIGNON et EVELLYS, ainsi que pour la mise en œuvre des contrats départementaux d'attractivités touristiques notamment, cette année, à SAINTE-ANNE-D'AURAY et JOSSELIN.

L'habitant est au cœur de l'action

Le droit des sols, parce qu'il est à la frontière du droit de propriété individuelle consacré par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, cristallise souvent des tensions localement et génère des conflits qui peuvent parfois être évités parce qu'un temps de conseil en architecture gratuit aura été proposé par la collectivité pour revoir, avec la personne, les contours du projet. Certaines collectivités l'ont compris comme PONTIVY COMMUNAUTÉ auprès de qui le CAUE propose, sur place, l'expertise d'une architecte conseil en appui du service du droit des sols

L'habitant est au cœur de l'action des collectivités dont beaucoup mettent en œuvre des démarches de concertation pour laquelle le CAUE peut être mobilisé comme il l'a fait à PLOUGOUMELEN pour l'aménagement des espaces publics. Pour certains projets, une démarche de sensibilisation et d'explication peut également être proposée afin de faciliter la compréhension et l'acceptation de la politique d'urbanisme qui est menée, d'une part, et, d'autre part, parce que les particuliers sont de plus en plus concernés par la question de l'architecture et de l'espace.

Regards croisés pour une terre de patrimoine en mutation

Etre CAUE en Morbihan, si riche de ses paysages et de son patrimoine, implique d'offrir une compétence particulière en matière d'environnement et de mise en valeur de la beauté des sites. Le regard croisé des urbanistes, écologues, architectes et historiens de l'art du CAUE du Morbihan est particulièrement précieux pour cela. Ainsi, le CAUE accompagne la ville de VANNES pour la valorisation du patrimoine contemporain et du XXème siècle dans le cadre de sa politique « Ville d'Art et d'Histoire ». Il a également conseillé, en 2018, la commune de ROHAN pour la mise en valeur d'une zone de loisirs³ et accompagné, pour exemples, PLUMELIAU et JOSSELIN pour leur candidature auprès du concours des villes et villages fleuris.

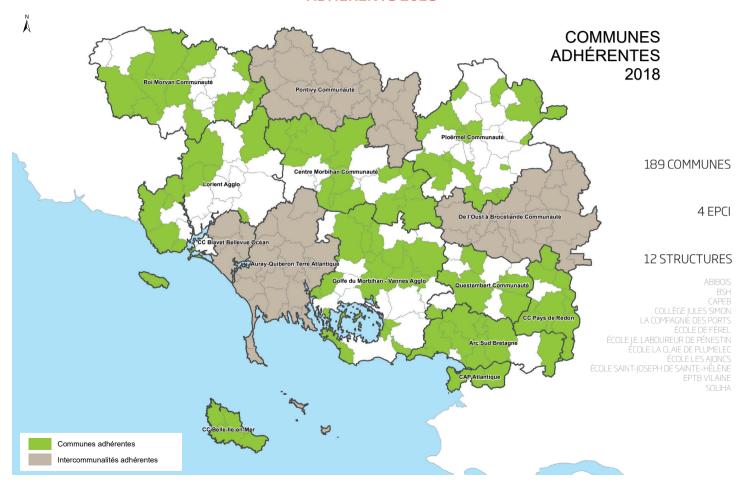
Enfin, il ne faut pas oublier que « l'Architecture est une expression de la culture » (loi de 1977 instituant les CAUE) et c'est pourquoi le CAUE met en écho, pour son travail de sensibilisation en milieu scolaire, une pratique artistique, la danse cette année, et l'appréhension du bâti⁴. Un travail qui a été très apprécié en appui à l'enseignement aussi bien en école qu'en collège.

Les missions du CAUE sont multiples et correspondent bien aux enjeux d'une terre de patrimoine et de paysages remarquables qui vit et attire chaque année de nouveaux habitants et est, de fait, en perpétuelle mutation.

J'adresse mes remerciements chaleureux à l'équipe, impliquée et dynamique, ainsi qu'à nos adhérents fidèles, au Département du Morbihan et au conseil d'administration qui permettent la réalisation de ces missions d'intérêt général indispensables pour notre territoire.

³ c.f. extraits de l'étude réalisée à ROHAN en page 40

ADHÉRENTS 2018



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des collectivités locales :

Denis BERTHOLOM
Bruno BLANCHARD
Conseiller départemental du canton de Vannes 2
Yannick CHESNAIS
Marie-Hélène HERRY Conseiller départemental du canton de Guer
Ronan LOAS
Michel PICHARD
Conseiller départemental du canton de Ploemeur
Conseiller départemental du canton de Ploemeur

Représentants de l'Etat, membres de droit :

Oliver CURT Architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP

Mathieu BATARD Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan

Corine GONTARD Adjointe à la Directrice Académique des Services

de l'Education Nationale du Morbihan, en charge

du l^{er} degré

Représentants des professions concernées :

Jean-Luc BARBIER Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
François PICARD Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes

Yann DANION Représentant de la CAPEB

Serge NICOLAS Géomètre expert, représentant la chambre des

géomètres experts

Personnes qualifiées

Ronan LE DÉLÉZIR Maître de conférences en aménagement du

territoire à l'Université Bretagne Sud

Yves VALLET Directeur général délégué de EADM

Membres élus par l'Assemblée Générale:

Jean BOISTAY Adjoint au maire de Melrand

Bruno GICQUELLO Maire de Malestroit Alain LAUNAY Maire de Pleucadeuc

Bernard LE BRETON Maire de Radenac, représentant de Pontivy Cté

lean-Pierre LE FUR Maire de Berné

Gérard THEPAUT Adioint au maire de Vannes

Représentant du personnel à titre consultatif :

Corine GANIER Urbaniste conseiller

BUREAU

Président Ronan LOAS

1er Vice-PrésidentMarie-Hélène HERRY2ème Vice-PrésidentBruno BLANCHARDTrésorierDenis BERTHOLOMSecrétaireBruno GICQUELLO

RÉUNIONS STATUTAIRES

Bureau: le 9 mars.

Conseil d'administration : le 23 janvier, le 17 mai, le 11 octobre.

Assemblée générale : le 12 juillet.

Chaque réunion a fait l'objet de comptes rendus qui ont été soumis à approbation et validés par les administrateurs présents.



L'ÉQUIPE

DIRECTEUR: Hervé MOCAFR SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE ET ACCUEII

Nadège BERNARD

LES CONSEILLERS

DOCUMENTALISTE / SECRÉTAIRE

Nelly BELLEC

ARCHITECTES

Delphine DERVILLE Frédérique FALLET Véronique LE BARS Patrick MORFI

Départs : Mau. GILLOURY-NANCEL

Marie BARBAZ (mars 2019)

URBANISTES

Corine GANIER Yannick MAHÉ Arrivée: Hervé MOCAER

CHARGÉ DE MISSION ENVIRONNEMENT ET SIG

Damien OGER

CHARGÉE DE MISSION SENSIBILISATION

Heleen STATIUS-MULLEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Marie BARBAZ

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Maude LE BLAY

FORMATIONS

Attentifs à l'évolution des pratiques et soucieux de se perfectionner, les salariés du CAUE ont suivi les formations suivantes :

GROUPE MONITEUR **« Savoir intervenir efficacement en réhabilitation »** - 9 jours - Paris

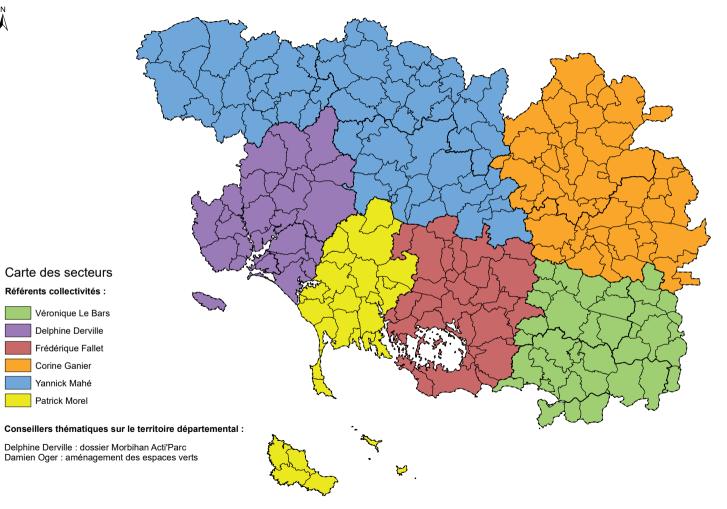
CAUE SAVOIE « Comment et pourquoi construire des outils de sensibilisation à l'architecture et au paysage s'ouvrant au numérique » - 1 jour - Toulon

GEP ATLANTIQUE « Architectes jurés en concours de maîtrise d'oeuvre » - 2 jours - Rennes

ISFEC « Principaux pièges de la paie » - 1 jour - Vannes









Conseil pour la rénovation des façades commerciales en centre ville de Guer Les documents historiques permettent d'appréhender l'évolution du patrimoine et des espaces publics

« Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre » Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, article 2, alinéa 1

«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement»...

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4

Le conseil aux collectivités locales du Morbihan est la mission prépondérante du CAUE. Elle permet tout d'abord aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions, leurs obligations de maître d'ouvrage public que ce soit dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'équipements et d'aménagement ou bien dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leur projet.

Sur le terrain...



Le CAUE accompagne les communes et les intercommunalités en privilégiant les approches globales et transversales, seules à même d'appréhender la complexité d'un territoire, qui permettent d'identifier les enjeux d'aménagement et de développement. Le CAUE promeut ainsi la notion de projet global, intégré, la cohérence de l'aménagement, dans le temps et dans l'espace, de même le respect du patrimoine et de l'environnement.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus généralement du cadre de vie offert à la population, le CAUE offre donc les moyens aux élus de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité pour développer une exigence de qualité. Il accompagne ses interlocuteurs dans leurs démarches tout en les sensibilisant à une dimension contemporaine et durable pour des projets en phase avec leur époque et leur contexte.

Acteur de terrain, le CAUE est un interlocuteur privilégié des élus locaux, soucieux de mener à bien leurs projets en apportant une aide à la réflexion et à la décision, précieuse dans l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement. Le CAUE offre par ailleurs une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Pour l'organisation du conseil aux collectivités locales, le département est aujour d'hui divisé en six secteurs avec un architecte urbaniste ou géographe urbaniste référent en charge d'assurer les contacts avec les collectivités ou leurs regroupements (cf. carte).

En 2018, le CAUE a réalisé 85 études pour les collectivités contre 96 en 2017 et 95 en 2016.

Carnac Cléquérec

Josselin Le Bono La Gacilly Le Guerno Meucon Plougoumelen Plougoumelen Saint Marcel Sédlien

Etudes finalisées en 2018 - Aménagement des espaces publics

Augan Conseils pour l'aménagement des voies départementales traversant le bourg et des espaces centraux

Baden - Compagnie des ports Réflexion sur l'aménagement et la réhabilitation des espaces portuaires de Port Blanc

Béganne Conseil ponctuel sur l'aménagement de la rue du chemin creux

Réflexion sur l'aménagement du cimetière de Bellevue Réflexion sur l'aménagement des espaces publics

Aménagement des abords de l'hôpital et sur la requalification des entrées de ville

Aménagement d'espaces publics dans le bourg

Réflexion sur l'aménagement et la gestion des espaces verts

1/ Réaménagement de la place de l'école, aménagement d'un sentier pédagogique

2/ Extension des sanitaires et des vestiaires du camping municipa

Conseils concernant la plantation d'arbres dans le projet d'aménagement du centre-bourd

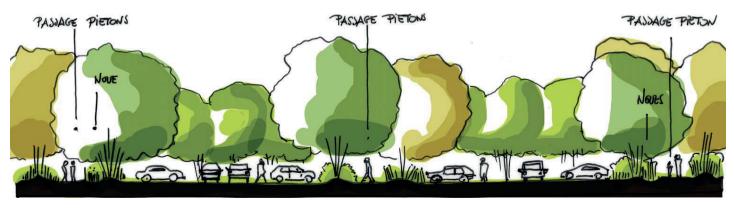
Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

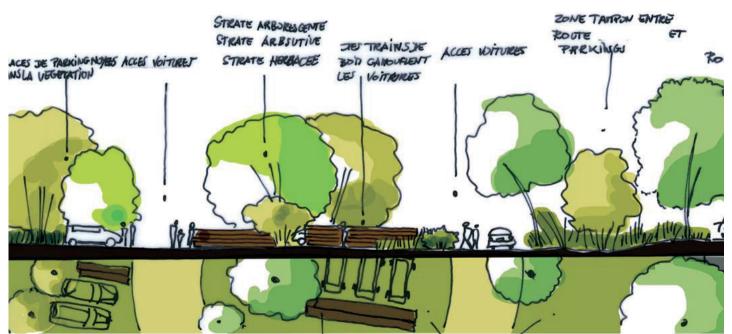
Atelier de concertation avec le groupe d'habitants volontaires pour l'aménagement du centre bourc

Réflexion aménagement des abords du terrain multisport

Requalification des espaces publics et rénovation et extension mairie

Conseil pour l'aménagement des abords des équipements sportifs à Plougoumelen. Un croquis permet de visualiser, au moyen d'une coupe sur le terrain et d'un plan sommaire, l'emprise des aménagements.





Etudes finalisées en 2018 - Aménagement urbain

Belz Beignon Evellys Larmor-Plage Locoal-Mendon La Trinité-sur-Mer Les Fougerêts Noyal-Muzillac Conseils pour les projets d'aménagement de la rue des quatres chemins (OAP) - Cahier des charges

Réflexion sur le développement et la confortation du bourg Réflexion sur le développement et l'aménagement communal

Réflexion urbaine sur îlot du centre-ville

Conseils concernant le développement du bourg et en particulier le secteur de Poul Guemenenn

Accompagnement rédaction cahier des charges

Réflexion sur îlot cœur de bourg

Cahier des charges études pré-opérationnelles, pour la revitalisation du centre bourg et le devenir de l'appareil

commercial - Accompagnement technique



Peillac Pluméliau

Port-Louis Saint-Dolay Saint-Jean-la-Poterie Saint-Perreux Cahier des charges et assistance à maîtrise d'ouvrage - Revitalisation bourg + accompagnement choix

Réflexion sur le renouvellement urbain Bourq/Saint-Nicolas-des-Eaux: développement touristique et valorisation

paysagère

Réflexion pour la construction d'une école sur le site de la gendarmerie

Aménagement d'une opération d'habitat

Réflexion préalable à des opérations d'habitat - Cahier des charges + accompagnement technique

Etude préalable à la création d'un lotissement communal

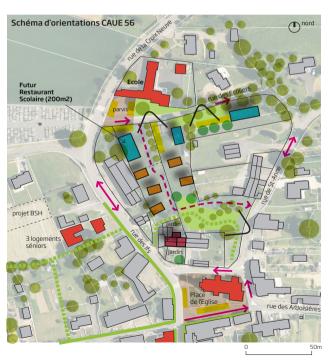
Quelque part aux Fougerêts...



LES FOUGERÊTS - Réflexion sur îlot en coeur de bourg (Extrait)

Suite à un premier conseil sur la requalification d'espaces publics dans le bourg, les élus ont ciblé un secteur stratégique en cœur de bourg sur lequel ils souhaitent développer des hypothèses d'aménagement (création d'un restaurant scolaire et de logements « seniors »).

Le CAUE a réalisé une étude de faisabilité à partir de ces différents éléments de programme, des caractéristiques du site et de l'environnement.



Premières orientations d'aménagement

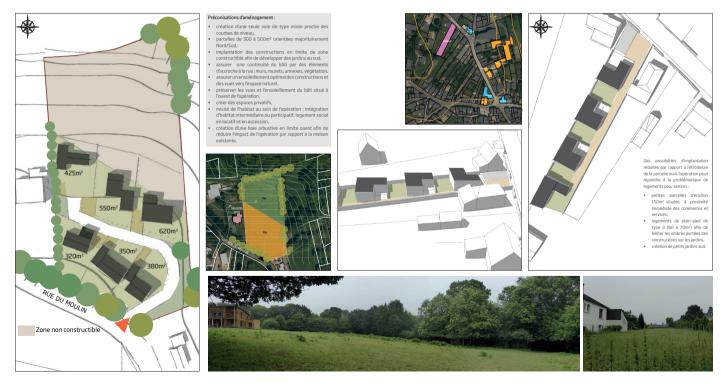
- Développer le pôle équipement scolaire tout en préservant l'ambiance urbaine et paysagère de la rue des Ecoliers avec les cônes de vue vers le centre bourg.
- Créer une voie partagée en coeur d'îlot en limitant la vitesse et la bande roulante (sens unique préférable)
- Intégrer un espace vert proche de la Place de l'Eglise (le centre bourg ne bénéficie pas de véritable espace d'agrément).
- Conserver les usages piétons de l'accès Sud-Ouest (desserte des maisons existantes et chemins vers l'école)



Schéma montrant un exemple d'implantation et de fonctionnement par rapport aux premiers éléments programmatiques

SAINT-JEAN-LA-POTERIE - Etude préalable à la création de deux opérations d'habitat en centre bourg (Extrait)

La commune a sollicité les conseils du CAUE pour la création d'une petite opération d'habitat sur un terrain situé au nord du centre bourg, dont 3 000 m² environ sont constructibles. Le projet de la municipalité est de réaliser un lotissement communal qualitatif de type éco-lotissement qui pourrait accueillir des lots libres et de l'habitat participatif. Une autre parcelle, située en cœur de bourg d'une surface d'environ 1 500 m², intéresse les élus pour y créer cette fois de l'habitat à destination des personnes âgées.



LOCOAL-MENDON - Réflexion sur l'aménagement du secteur de Poul Guemenenn (Extrait)

Les élus s'interrogent sur la programmation d'un nouveau quartier d'habitat important en confortation du bourg (90 logements) et ont fait appel au CAUE en amont d'une consultation.

Notre étude a permis de sensibiliser les élus à la diversité des thèmes et enjeux de ce projet : question de l'entrée de ville, lecture du territoire et du paysage, formes urbaines, usages et mobilité dans le futur quartier, processus de conception incluant la population etc...

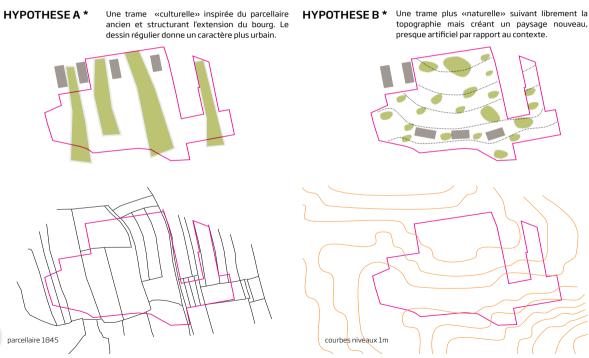


Schéma analytique expliquant différentes lectures et approches possibles du paysage et du territoire sur le secteur de Poul Guemennen

SAINT-DOLAY - Conseil pour l'aménagement d'un quartier d'habitat en centre-bourg (Extrait)

La commune de Saint-Dolay a souhaité mener une réflexion sur l'aménagement d'une opération d'habitat en cœur de bourg.

Dans le cadre de notre intervention, nous avons élaboré un diagnostic général (cadre physique, réglementaire, approche urbaine, etc.). Cette réflexion a permis de repérer les problématiques et enjeux, et d'esquisser des principes d'aménagement.





Une densité plus importante pourra être trouvée selon les souhaits de la municipalité. Création de parcelles de 220 à 340m² orientées Nord/Sud.





Ces schémas en volume permettent de compléter une vue en plan qui expose la faisabilité du projet. Ils facilitent la visualisation de la densité et des hauteurs du futur quartier d'habitations.

21

CARNAC - Réflexion sur l'aménagement du cimetière de Bellevue (Extrait)

En 2008, la municipalité de Carnac a lancé l'aménagement de l'extension du cimetière de Bellevue situé au nord du bourg afin de répondre aux besoins et ainsi assurer une capacité d'accueil suffisante.

Les élus et les agents techniques en charge de l'entretien du cimetière ont sollicité les conseils du CAUE pour faire évoluer l'aménagement actuel du site et répondre aux problématiques d'accessibilité, d'entretien sans produit phytosanitaire, de perméabilité des sols et d'aménagement paysager du cimetière en prenant en compte les caractéristiques du site et l'optimisation de l'entretien de celui-ci.

Références paysagères





La réflexion sur l'aménagement du parc arboré cinéraire peut s'appuyer sur l'exemple des "Jardins de mémoire" localisés sur la commune du Bono. Ce site cinéraire privé, créé en 1998, permet l'accueil des cendres des défunts (choix des essences d'arbres et urnes biodégradables enterrés aux pieds des arbres).

CARNAC - Réflexion sur l'aménagement du cimetière de Bellevue (Extrait)

Proposition d'aménagement



- Réalisation d'une bande engazonnée ou plantes vivaces couvre-sol aux pieds des arbres afin de protéger les arbres et net perméable Réalisation d'un accès piéton au cimetière depuis lespace de stationnement Suppression des 2 jardinières près du Monument
- Suppression des 2 jardinières près du Monument aux Morts et réalisation d'un massif pleine terre de vivaces et de plantes annuelles en accompagnement des lauriers roses existants
- Réalisation d'un massif fleuri en pleine terre composé de vivaces et de plantes arbustives inférieures à 1,20m de hauteur en remplacement de la haie de *Cotoneaster*
- Plantation d'arbres à fleurs ou avec des feuillages colorés (arbre de Judée, liquidambar, érables, aubépine, cornouiller, savonnier, arbre à caramel, parrotie de Perse...)
 - F Déplacement du panneau d'informations

- Remplacement de l'enrobé en mauvais état par un béton désactivé de couleur claire : placette à l'entrée, allées principales, chemin autour du bâtiment, iardin du souvenir et columbarium
- H accompagnement de l'allée principale en remplacement du fil d'eau
- Engazonnement des allées secondaires sur un mélange terre/pierre (utilisation d'espèces à pousse lente et résistantes au piétinement)
- Réalisation d'allées en pavés joints gazon en remplacement des allées gravillonnées
- Plantation de haies composées en remplacement
- des haies de *Cupressocyparis* et *Eleagnus*K

 Construction d'un préau en appui sur la facade
 - Est du bâtiment sur toute la longueur Installation de bancs
- Espaces engazonnés

- Plantation d'arbres en cépée pour réduire la hauteur des sujets ou d'arbres tige (choix des essences en fonction de leurs dimensions et du système racinaire non superficiel et non traçant afin de préserver les revêtements de sol à moximité)
- Plantation de massifs de vivaces devant les façades Est et Ouest du bâtiment
 - Espace aménagé pour les cavurnes ; dalles de béton autour des cavurnes et allée enherbée ; plantation d'arbustes et de vivaces
 - Construction d'un columbarium double faces (60 places)
- Puits de dispersion pour les cendres
- Parc arboré funéraire (plantation d'un arbre pour chaque défunt et enterrement des cendres dans une urne biodégradable)

PLUMÉLIAU - Réflexion sur le renouvellement urbain Bourg/Saint-Nicolas-des-eaux : développement touristique et valorisation paysagère (Extrait)

Désireuse de renforcer l'attractivité Saint-Nicolas-des-Eaux, un village à haut potentiel touristique appuyé au Blavet en limite Ouest de la commune, les élus interrogent le CAUE sur les possibilités de mise en valeur de la Promenade des Estivants.

Pour répondre aux attentes de la commune, la Promenade des Estivants, lieu emblématique de Saint-Nicolas-des-Eaux, fait l'objet d'un regard appuyé à partir d'une approche séquentielle.

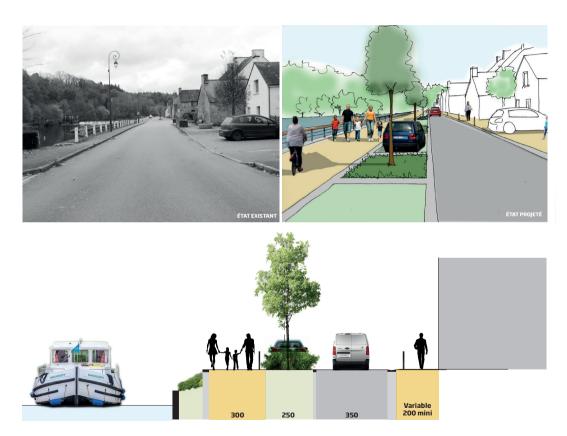
Des principes d'aménagement portant sur la valorisation de cet espace sont donc proposés afin d'améliorer sa qualité fonctionnelle et esthétique. L'objectif affiché est de faire de cette promenade un lieu d'animation et de convivialité attractif.





L'amélioration de la qualité fonctionnelle et esthétique du lieu passera par un aménagement global, continu et cohérent sur tout le linéaire de la promenade (environ 200 mètres): le traitement des revêtements de sol, du mobilier urbain, des végétaux, doit être pensé avec fluidité et cohérence, tout en conservant des séquences, afin de conférer à la fois une identité forte au lieu, et de créer des rythmes et de la diversité.

PLUMÉLIAU - Réflexion sur le renouvellement urbain Bourg/Saint-Nicolas-des-eaux : développement touristique et valorisation paysagère (Extrait)



Les croquis et coupes permettent d'appréhender les gabarits des voies et des espaces partagés.

Etudes finalisées en 2018

Cléquer

Caro Cournon EPTB Etel

Etel Férel Gestel Guiscriff

Guer

Arzal Cahier des charges- réhabilitation et extension mairie + audition
Camors Conseil pour l'aménagement de la salle multifonctions Lann Mareu
Camors Conseil pour la construction et le réaménagement d'un restaurant scolair

Réflexion préalable à la construction d'une médiathèque et d'une maison de santé pluridisciplinaire, et a

réaménagement de l'accueil périscolaire

Réflexion pour la réhabilitation d'un ancien restaurant

Cahier des charges - Conseils pour la réalisation d'un petit bâtiment regroupant WC publics et abri bu

Cahier des charges Création d'un nouveau local de passe à anguille du barrage d'Arzal

Conseil pour la restructuration du gymnase

Cahier des charges de l'ancienne glacière municipale + choix d'équipe

Etude préalable à la construction de vestiaires de footbal

Extension du centre de loisirs

Etude préalable à la réhabilitation d'une maison de bourg pour la création de logements à destination des

jeunes travailleurs

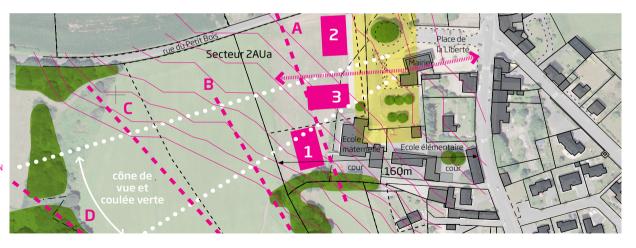
Conseils pour la rénovation des facades commerciales en centre-ville

A LIMITE DU PÔLE EQUIPEMENTS

B LIMITE «BOCAGERE»

C LIMITE URBANISATION

D LIMITE FORÊT



Ile d'ArzConseil pour la réhabilitation du bâtiment de la Poste en coeur de bourgLarmor-PlageRéflexion préalable au réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie

LocmariaquerRéflexion centre culturel Paul Van ThéLocmariaquerConseils pour le projet de maison de Santé

Port-Louis Quiberon Réguiny Saint-Guyomard Tréffléan

Le Faouet Réflexion sur projet d'aménagement du musée, de l'office de tourisme, la médiathèque, salle d'expo et salle de

conférence

Moustoir'Ac Réflexion sur la construction d'un groupe et d'un restaurant scolaires

Nostang Projet de construction d'une nouvelle salle culturelle
Plauhinec Etude d'installation de toilettes publiques accessibles

Etude d'installation de toilettes publiques accessibles handicapés et local vidéo surveillance du Port Magouër

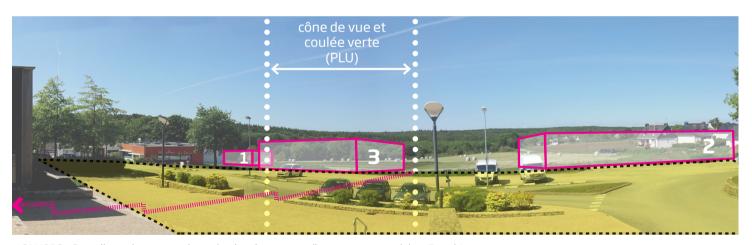
Réhabilitation des vestiaires patis

Conseil pour le projet de réhabilitation de la résidence des Ondines, boulevard Chanard

Groupe scolaire public - conseils sur le choix du site d'implantation - Cdc construction école publique

Conseil pour la construction d'une salle multifonction - Cahier des charges

Réflexion sur la construction d'un restaurant scolaire



CAMORS - Conseil pour la construction et le réaménagement d'un restaurant scolaire. (Extrait)

Ces schémas en volume permettent de visualiser 3 possibilités d'implantation de la nouvelle salle et facilitent le choix de l'hypothèse la plus judicieuse.

GESTEL - Réflexion pour l'extension du centre de loisirs Les lucioles (Extrait)

Les élus de Gestel souhaitaient agrandir le centre de loisirs en vue d'accueillir plus d'enfants dans de meilleures conditions. Le projet concerne la salle de repos, les sanitaires, mais aussi les espaces d'entrée et les espaces récréatifs, à dissocier pour les petits et les grands.

Schéma d'organisation des locaux

Insertion dans le site

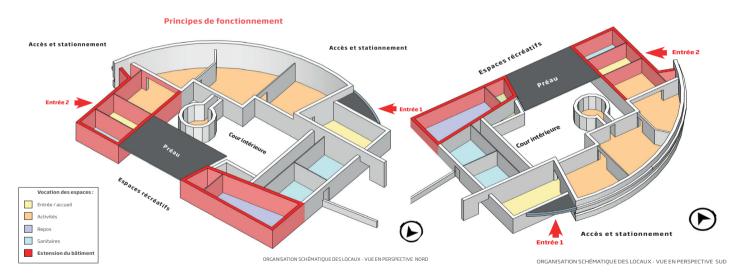


La mission du CAUE consiste à aider les élus dans leur réflexion en envisageant différents scénarii d'évolution de l'équipement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants. Les hypothèses d'extension et de réaménagement de l'équipement sont présentées sous forme de schémas et croquis qui sont un support à la discussion en amont de tout projet architectural.

GESTEL - Réflexion pour l'extension du centre de loisirs Les lucioles (Extrait)

Pour aider les élus à se projeter dans l'évolution de l'équipement, trois propositions différentes ont été présentées par le CAUE, sous forme de croquis et schémas.

Très différentes dans leurs volumétries et implantations, elles respectent un même principe: celui de conserver la façade d'origine au sud et d'étendre le bâtiment vers le nord, en utilisant les possibilités foncières offertes par le jardin. Non exhaustives, elles permettent avant tout de valider le programme de l'opération en termes de surfaces, et de valider la future organisation générale des locaux et amont de toute commande de maîtrise d'œuvre.

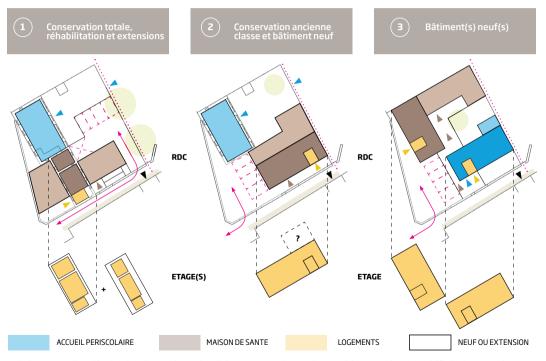


Ces schémas en volume permettent de comprendre comment les besoins identifiés par les élus peuvent s'organiser dans et autour du volume du bâtiment existant.

LOCMARIAQUER - Conseil pour l'aménagement de la maison de santé (Extrait)

La commune de Locmariaquer a un projet de création de maison de santé et de logements en cœur de bourg sur le site de l'ancienne école privée.

Le CAUE a été sollicité pour réfléchir aux premières orientations d'aménagement envisageables en prenant en compte le contexte exceptionnel, le patrimoine existant, les usages actuels (accueil périscolaire conservé), différentes contraintes d'accès et de flux (équipements scolaires à proximité), et le stationnement.



Schémas explicatifs des implantations étudiées, aucune intention architecturale n'est définie à ce stade

LOCMARIAQUER - Conseil pour l'aménagement de la maison de santé (Extrait)

Suite à l'état des lieux, 3 hypothèses d'aménagement ont été étudiées par le CAUE.

Ces scénarii ont mis en relief différents enjeux :

- des enjeux urbains et paysagers avec la problématique du maintien du bâtiment existant sur la parcelle,
- des enjeux patrimoniaux et architecturaux avec la construction d'une extension ou non,
- des enjeux d'usages et fonctionnels dans un espace restreint existant.
- ses enjeux techniques et financiers avec une différence de cout entre une construction neuve et une restructuration.

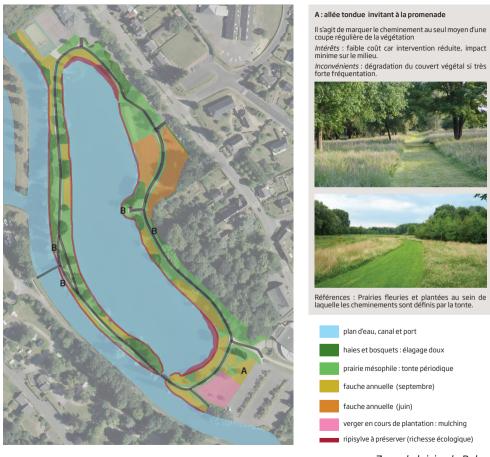
Le CAUE a développé trois hypothèses et conseille les deux dernières plus favorables en terme de programme et d'implantation.

L'hypothèse 2 plus favorable par rapport aux enjeux









Zone de loisirs de Rohan

ENVIRONNEMENT

La notion d'environnement est abordée dans chacune des études réalisées par le CAUE auprès des collectivités et fait partie intégrante des conseils en aménagement et en paysage. Un conseil peut toutefois être recherché spécifiquement sur ce domaine, notamment pour la gestion des espaces communaux.

Ftudes en 2018

CarnacRéflexion sur l'aménagement du cimetière de BellevueLa GacillyRéflexion sur l'aménagement et la gestion des espaces verts

Rohan Gestion différenciée - Zone de loisirs

Gestion différenciée - Zone de loisirs de Rohan - pour exemple

La municipalité et les services techniques de la commune de Rohan ont sollicité l'accompagnement du CAUE pour redéfinir les différents modes de gestion de leurs espaces verts. Reposant sur des principes d'aménagement et d'entretien des espaces verts, la gestion différenciée permet de diminuer les coûts d'entretien des espaces verts, d'améliorer la biodiversité et de créer un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés

L'accompagnement du CAUE a permis de réaliser un inventaire quantitatif et une cartographie des surfaces à entretenir, de proposer une classification des espaces verts selon le type d'entretien à mettre en œuvre et d'appliquer ces principes de gestion sur la zone de loisirs située à proximité du canal de Nantes à Brest.



MISSION EMBELLISSEMENT DU MORBIHAN

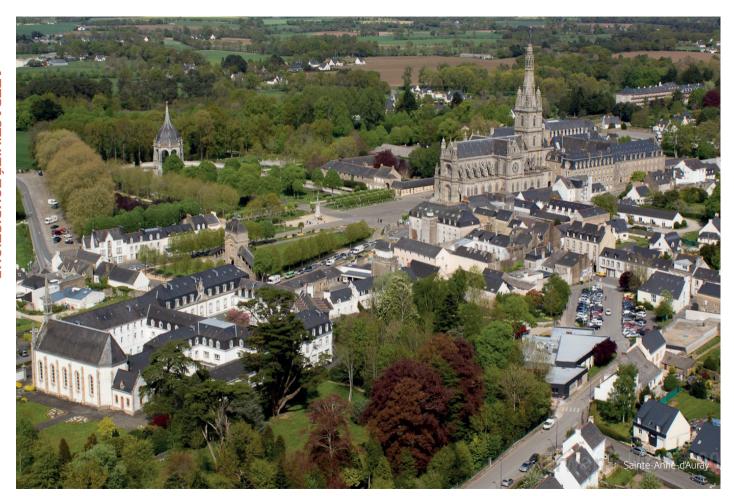
En 2018, le CAUE a accompagné le Conseil départemental du Morbihan dans la mission d'embellissement des collectivités au travers du concours des villes et villages fleuris. Dans ce cadre, les collectivités peuvent demander l'organisation d'une visite-conseil afin de les aider dans l'aménagement et la gestion de leurs espaces verts. Ce travail permet notamment d'engager les collectivités dans une démarche de valorisation paysagère de leur territoire en s'appuyant sur certains principes comme la gestion différenciée des espaces verts, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la conception et l'entretien des aménagements paysagers sans produit phytosanitaire, le développement des liaisons douces etc....

Les communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil en 2018 sont :

- Pluméliau
- Guéhenno
- La Vraie-Croix
- Lorient.
- losselin,
- Arzal.

Le CAUE, membre du jury départemental du concours des villes et villages fleuris (CVVF) a également participé à différents évènements :

- la journée d'information des communes CVVF organisée à Quistinic (avril),
- la journée d'information des jurys CVVF organisée à Vannes (juin),
- le jury départemental CVVF (juillet),
- la remise des prix CVVF organisée à Vannes (décembre),
- o des comités de pilotage de la mission Embellissement.



LES CONTRATS D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Ce dispositif d'aide a été initié par le Département fin 2015. Afin de soutenir financièrement les projets touristiques d'ampleur dont les retombées peuvent bénéficier à tout le Morbihan.

Depuis 2015, 6 communes ou EPCI ont déjà bénéficié de ce dispositif. Il permet d'obtenir une aide financière sur 4 ans, qui peut s'élever jusqu'à 25 % du montant global de travaux (montant de travaux plafonné à 3 000 000 €).

Dans ce cadre, le Département du Morbihan confie au CAUE une mission d'accompagnement des communes pour aider à la définition du programme d'action.

Etudes en 2018

Etel Devenir du château de la Garenne

Josselin Réflexion sur le développement des liaisons douces et l'aménagement du secteur du Quai

Pontivy Cté - Saint Aignan Conseil aménagement valorisation l'anse de Sordal

Sainte-Anne-d'Auray Requalification des espaces publics dans le centre bourg + Cahier des charges

Le contrat d'attractivité touristique de Sainte-Anne-d'Auray - pour exemple

En 2018, la commune de Sainte-Anne-d'Auray a signé un contrat d'attractivité touristique avec le Département. Une stratégie de développement touristique a été définie autour de 3 axes :

- redonner de l'éclat à la commune et valoriser le patrimoine cultuel et culturel,
- renforcer l'accueil touristique: Viser plus de qualité,
- favoriser l'itinérance en connectant la commune aux territoires voisins.

Un des axes fort concerne la valorisation du patrimoine qui passe par l'aménagement, la requalification des espaces publics du cœur de bourg autour du sanctuaire.

Le CAUE a été sollicité pour aider à définir un programme global d'aménagement qui sera décliné ensuite en phases opérationnelles.

DYNAMISME DES CENTRES-BOURGS

L'État, la Région, l'Établissement Public Foncier, et la Banque des Territoires ont lancé un dispositif partenarial pour soutenir des démarches globales en faveur du dynamisme des centres-bourgs. Certaines communes du Morbihan intéressées ont souhaité être accompagnées par le CAUE pour la constitution de leur dossier de candidature.

Elles avaient la possibilité de répondre à deux cycles :

- le cycle étude, qui permet de construire le plan d'action (ou une nouvelle phase d'un plan d'action à compléter) à partir des différentes études amont,
- le cycle travaux, qui comprend les opérations d'investissement (acquisition, travaux de remise en état, constructions, réhabilitation, travaux d'aménagement...), et l'animation dédiée à la mise en œuvre des projets.

Les projets accompagnés étaient des opérations globales, intégrées, co-construites, animées et faisables.

Etudes finalisées en 2018

Allaire Guéhenno La Vraie-Croix Le Saint Appel à projet 2018 - dynamisme des bourgs ruraux (cycle opérationnel) LAUREAT AM Appel à projet 2018 - dynamisme des bourgs ruraux (cycle étude) LAUREAT AMI Appel à projet 2018 - dynamisme des bourgs ruraux (cycle opérationnel) Appel à projet 2018 - dynamisme des bourgs ruraux (cycle étude) LAUREAT AMI

LES JURYS DE CONCOURS

Les architectes conseillers du CAUE participent aux jurys de maîtrise d'œuvre lorsque les collectivités, les maîtres d'ouvrages publics sont tenus de les faire siéger au sein des séances de jury.

C'est en effet au cours des séances que l'architecture et l'aménagement des espaces publics sont débattus et que se décide le choix du projet qui déterminera le cadre de vie des habitants du Morbihan.

Notre rôle est de synthétiser, d'analyser objectivement une multiplicité de critères, et assumer notre devoir de conseil envers les moins initiés, de manière pédagogique, pour faire émerger des choix de qualité.

EHPAD Rochefort-en-Terre - Jury 2 Fhpad

La Compagnie des Ports Port Haliguen - 1ère partie

SPL Collège 650 élèves sur le site de Tréfaven à Lorient

SPL Extension des archives départementales + création médiathèque - Vannes

La Compagnie des Ports

Port Haliguen - Zème partie

Saint Avé

Création d'un pâle coartif

Saint-Avé Création d'un pôle sportif

BSH 22 logements intermédiaires, de 13 logements individuels et 1 résidence sociale de 25 logements - résidence

Clémenceau Pontivy- 2ème partie

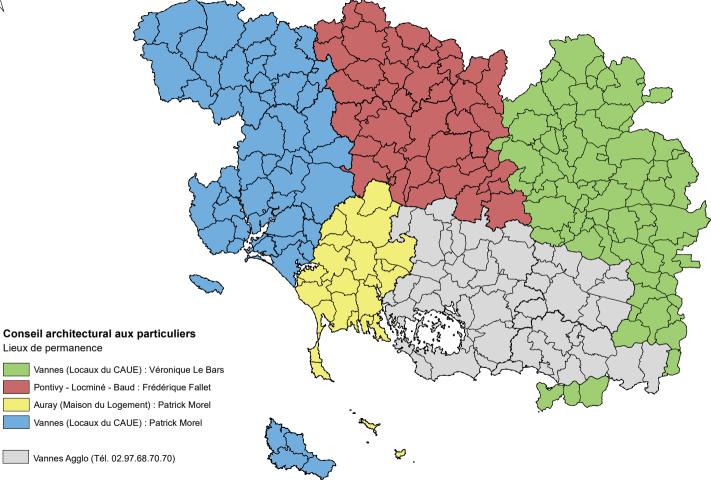
BSH Projet de conception-réalisation reconstruction sur le site d'un EPHAD - Plouay

SPL Construction d'un internat au Collège Saint-Exupéry à Vannes

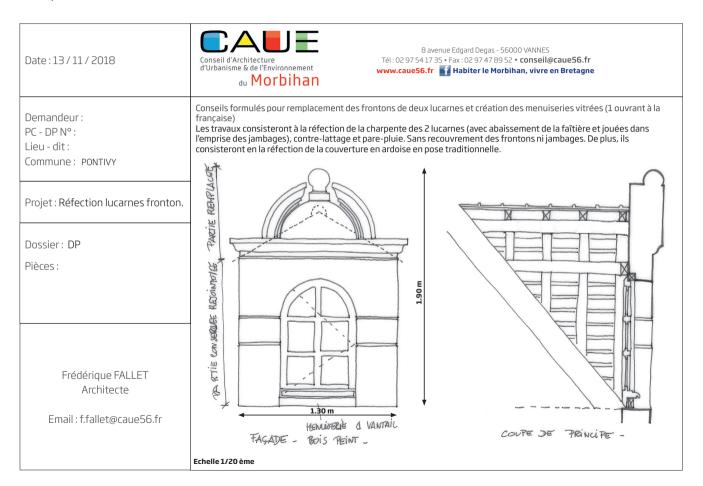








Exemple de conseil architectural



« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte conseiller pour l'aider sur un plan qualitatif à définir son projet. L'architecte conseiller prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire comme par exemple:

- comment implanter une construction neuve dans son environnement?
- quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation?
- quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet?
- comment comprendre le cadre réglementaire?

Trois lieux de permanences de conseil architectural sont proposés :

- Secteur de Pontivy: dans les locaux de Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan, un mercredi par mois
- Secteur d'Auray : Maison du logement, 17 rue du Danemark, le premier et troisième vendredi de chaque mois
- Vannes: bureaux du CAUE du Morbihan: 64, rue Anita Conti dans les locaux de la DGISS
 - Secteur Ouest du Département : deux mardis par mois
 - Secteur Est du Département : le dernier jeudi de chaque mois

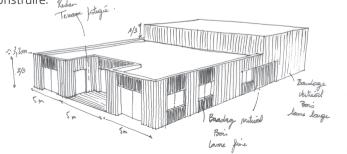
Intervention des architectes conseils du CAUE 56 en 2018 : 363 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis et demandes reçues par mails ou téléphone, et répartis entre :

- 192 rendez-vous avec des particuliers parfois accompagnés de leur maître d'oeuvre, contre 211 en 2017,
- 80 avis émis sur des dossiers transmis contre 65 en 2017,
- 91 réponses à des sollicitations par mail ou par téléphone, contre 62 en 2017.

Parmi les personnes ayant indiqué l'origine de leur consultation au CAUE, 25 % des personnes reçues ont été orientées vers le CAUE par le site internet, 25 % par leurs relations personnelles, 18 % par la mairie, 14 % par annonce dans la presse.

En 2018, la nature des conseils fournis a concerné principalement des restaurations/réhabilitations, des extensions et des maisons neuves.

En 2018, 47 % des porteurs de projet reçus se sont adressés au CAUE au stade de l'intention de projet, moment le plus pertinent de notre intervention en légère diminution par rapport à 2017, mais une augmentation concernant notre aide au stade du permis de construire.





« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1

Le CAUE porte une action de sensibilisation des publics sur les problématiques architecturales et urbaine. Il distingue pour cette action plusieurs types d'interlocuteurs et adapte son propos en fonction.

Les élus et les techniciens des collectivités territoriales sont invités à partager leurs expériences et diffuser les bonnes pratiques et des rencontres avec des personnes ressources (chercheurs, doctrinaires etc...) permettent d'alimenter les réflexions et les débats entre décideurs.

Des actions ciblées sont également portées en direction des collégiens et des scolaires en s'appuyant notamment sur le bâti qui les entoure mais aussi sur la base de matériaux pédagogiques développés par le CAUE et mis à disposition des professeurs.

Enfin, des actions « tout public » sont proposées avec l'ambition d'acculturer le plus grand nombre à ces enjeux.

COLLOQUE « DU MAINTIEN À DOMICILE À L'EHPAD, QUELLES ALTERNATIVES POUR LES SENIORS? »

En collaboration avec le Département du Morbihan, le CAUE a organisé en 2018 pour la deuxième année consécutive, un colloque à destination des élus, des professionnels et associations concernés qui a connu un grand succès en terme de fréquentation puisque 287 personnes ont participé aux débats.

Les échanges ont porté sur la question du parcours résidentiel des personnes âgées. Si le maintien à domicile le plus longtemps possible est souvent le souhait exprimé, celui-ci n'est pas toujours possible dans de bonnes conditions et l'EHPAD est souvent vu comme la seule solution pour répondre à la dépendance liée au grand âge. Des expériences montrent qu'on peut créer des formes d'habitats et des services comme alternative.

Daniel Reguer, professeur à l'université du Havre et chercheur au CIRTAI et au CNRS et Jean-Michel Caudron, ingénieur en gérontologie et membre du réseau « Villes, Amies des Aînés », ont pu apporter leur expertise sur la question des enjeux liés à ce public spécifique et sur les formes d'habitats permettant d'y répondre. L'après-midi a permis de mettre en valeur des témoignages et des exemples concrets.

Enfin Stephane CORBIN, directeur de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, et le Département du Morbihan; représenté par Yannick CHESNAIS, vice-président au logement et Jean-Rémy KERVARREC, vice-président aux personnes handicapées et aux personnes âgées; ont donné des perspectives quant à la prise en compte de cet enjeu par les politiques publiques.





LES ÉMISSIONS « ARCHI A L'OUEST »



Les CAUE bretons ont coproduit avec la chaine TEBEO les émissions ARCHI A L'OUEST dans le cadre des missions de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et l'acculturation architecturale en milieu scolaire.

Architecture et pédagogie. Emission du 22 février 2018



Le quartier Cliscouet à Vannes. Emission du 28 juin 2018



Les centres nautiques. Patrimoines XX^{ème} Emission du 29 novembre 2018

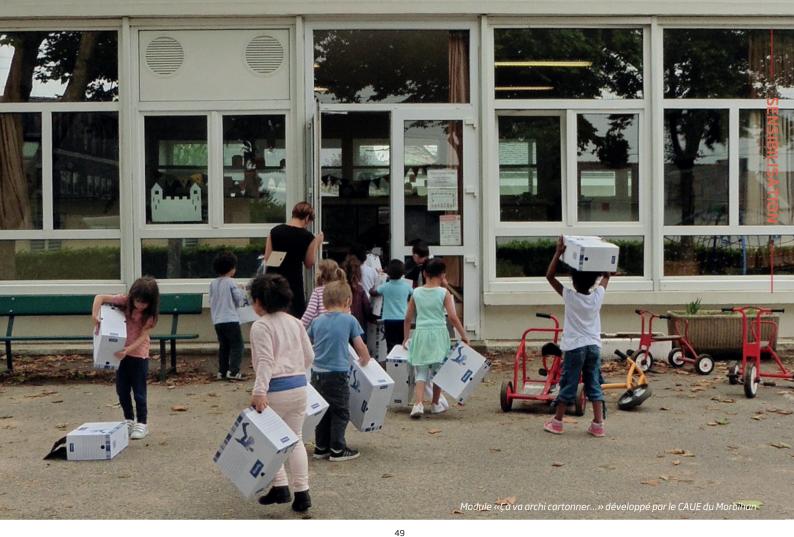




MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CONTEMPORAIN

Par convention avec la ville de Vannes, le CAUE a participé cette année encore à la mise en valeur du patrimoine du XXème siècle de la ville. Une proposition qui s'inscrit dans le cadre du label « Ville d'Art d'Histoire» et qui se traduit par la réalisation de visites guidées et d'expositions de plus en plus prisées, témoignant d'un engouement croissant du public pour l'appréhension de l'espace urbain et de l'architecture.

En 2018, le CAUE a notamment contribué à la connaissance de la tour de l'ancienne CPAM, bâtiment emblématique de l'architecture des trente glorieuses, qui va prochainement connaître une importante restructuration et être reconverti en logements.



SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 a été une année charnière dans le développement de nos actions de sensibilisation à la culture architecturale en milieu scolaire, avec la mise en place du projet « Danse, Corps, Architecture ». En invitant la chorégraphe <u>Léna MASSIANI</u> de la Compagnie In Situ à participer à nos actions de sensibilisation, nous renforçons notre objectif pédagogique qui est d'aborder l'architecture par les arts.

Nous avons partagé des connaissances et des expériences avec **578** élèves de **5** établissements scolaires du département.

45 séances sur le thème de l'architecture contemporaine se sont déroulées avec 17 classes de collège (9 classes de $3^{\rm eme}$ et 8 classes de $4^{\rm eme}$), correspondant à 476 élèves (moyenne de 28 élèves / classe). 5 ateliers (3 heures) se sont répartis dans 3 écoles du département en compagnie de 102 élèves de 5 classes (1MS, 1GS, 1 CM1 et 2 classes à trois niveaux uniques primaires).

- 18 séances d'histoire des arts architecture du XX^{ème} avec 14 classes de collège: 392 élèves
- avec 1 journée accompagnement visite avec 2 classes de 3^{ème} à Nantes:52 élèves
- 27 séances « Danse, Corps, Architecture » avec 3 classes de collège: 84 élèves
- 3 ateliers « l'école en chantier » et « Ca va archi cartonner » avec 2 classes de maternelle : 40 élèves
- 1 atelier « construction modulaire » avec 1 classe de primaire (Cité de la Voile): 26 élèves
- 2 ateliers la cour en chantier et construction modulaire avec 2 classes à multi-niveaux: 36 élèves.







Danse, Corps, Architecture

Aborder l'architecture par les arts, par la culture architecturale est la clef de voûte de nos actions. Chaque année de nouvelles expériences viennent enrichir notre approche.

Les ateliers « Danse, corps, architecture » se sont déployés dans deux collèges avec 3 classes durant le premier trimestre de l'année 2018. Dès avril 2017, nous avons proposé ce projet dans deux établissements avec la collaboration de sept professeurs du 2nd degré.

Collège Saint-Exupéry, Vannes (février - avril)

Les élèves de $4^{\text{ème}}$ B et $4^{\text{ème}}$ C ont construit collectivement une chorégraphie « in situ ».

Pendant 9 séances, ils ont interagi et restitué leurs perceptions de l'espace bâti avec le corps et les sens. Une chorégraphie construite avec des outils d'écriture chorégraphique élaborés par Léna MASSIANI dans un un programme co-construit avec Heleen STATIUS MULLER, historienne de l'art et d'architecture au CAUE 56.

Collège Jules Simon, Vannes (janvier - avril)

Les élèves de 3ème E ont exploré et « éprouvé » les couloirs et escaliers monumentaux du collège Jules Simon.

Mise en valeur de la singularité des espaces fréquentés au quotidien. Des lieux qui justement sont partagés et utilisés par les élèves tous les jours et rarement perçus dans toutes leurs dimensions.

La perception de l'espace, par les sens et l'expérimentation, transforme le regard des élèves sur l'architecture.



« [Le CAUE] contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. » Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2

Le CAUE forme ponctuellement des élus et les techniciens des collectivités sur les questions liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Il intervient également auprès des enseignants en formation dans le cadre de son action de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire.

FORMATION DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ

Dans le cadre des missions statutaires des CAUE, le CAUE 56 développe la formation initiale et continue des enseignants du 1^{er} degré en partenariat avec Canopée, ESPE et le DSDEN. Sous la forme d'animations pédagogiques, ateliers et rencontres, le thème de l'architecture est approché sous l'angle de la culture.

Nous développons trois thématiques principales :

- aborder l'architecture par les arts,
- architecture à l'école, architecture de l'école,
- la construction modulaire. Atelier de construction et d'assemblage.



Interventions en 2018

3 journées avec 48 enseignants pour aborder l'architecture de l'école en collaboration avec Mme Pascale FERNANDEZ et Mr Didier DEMOUSSEAUX, CPC de la circonscription de Ploërmel.

2 demi-journées avec 21 enseignants pour aborder la « construction modulaire » en collaboration avec le DSDEN CPD arts Mme Patricia LE CROM et en partenariat avec Mme Marie-Claude TRESSET du service éducatif de la Cité de la voile -Eric Tabarly - à Lorient.

Une convention entre le DSDEN et le CAUE du Morbihan

Le 23 janvier 2018, signature de la convention entre le CAUE 56 et la DSDEN dans le cadre de la mise en place du Parcours d'Education Artistique et Culturelle sur les thématiques de l'architecture.





Et si on construisait une maison au fond du jardin?

Détruire moins de terres agricoles, reconstruire la ville sur elle-même... Les élus sont confrontés à ces problématiques. Une solution existe pour limiter la casse : construire en fond de parcelle.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce que la démarche de construction en fond de parcelle ?

Cela fait une dizaine d'années que cette démarche appelée Bimby (lire ci-dessous) est arrivée en France. Elle permet une densification douce et progressive des tissus pavillonnaires, reposant sur l'initiative d'habitants. L'idée est de permettre aux propriétaires d'une maison individuelle d'envisager qu'une partie de leur jardin serve à la construction d'un nouveau logement pour eux pour un proche ou pour un tiers.

Revendre une partie de son terrain n'est pas nouveau ?

Aujourd'hui, près de 40 % des Français, propriétaires d'une maison, sont prêts à envisager de céder une partie de leur terrain. Terminées les parcelles de 1 000 m2. Les raisons sont diverses : volonté de se faire un pécule, d'aider les enfants, d'avoir moins d'entretien à assurer...

« À un certain âge, on veut une maison adaptée aux problèmes de mobilité mais on veut aussi rester dans le même environnement. C'est donc une solution », assure Emmanuel Bertrand, directeur de Soliha (ex-Pact HD et Pact Arim), qui a organisé récemment une conférence à Nivillac sur la densification des fonds de parcelle.

Car, bien souvent, ces divisions parcellaires s'effectuent de manière désordonnée, voire anarchique, posant aux maires des problèmes d'urbanisme et de servitudes.

Pourquoi n'y-a-t-il pas de projets d'envergure?

Des collectivités y travaillent en Mor-



Un exemple concret du Bimby à Larmor-Plage. La maison la plus ancienne donne sur la route tandis que la maison contemporaine a été construite en fond de parcelle.

bihan mais, pour l'instant, seuls des dossiers individuels ont vu le iour. Or. ce type de division est un recours intéressant pour les propriétaires et pour les communes, contraintes par le Grenelle de l'environnement d'éviter l'étalement urbain et donc, de densifier le logement.

« Il faut vraiment que le travail se fasse avec les propriétaires car l'action des politiques s'arrête à l'espace public. Il y a un rôle à jouer auprès d'eux car les démarches individuelles peuvent compromettre des possibilités de densification. Par exemple, éviter des accès distincts

à chaque maison alors qu'une concertation aurait permis d'en réaliser un seul pour l'ensemble, »

Soliha, en partenariat avec le CAUE compte 18,5 millions de logements (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), entend promouvoir cette démarche Rimby dans en Morbihan). le Morbihan.

Au final, tout le monde serait

Un exemple du côté propriétaire une maison avec son terrain de 1 000 m² mise à prix 200 000 €. Le fait de vendre à part 500 m2 de terrain pourrait rapporter 60 000 €. La maison avec son jardin, de 500 m2. serait mise sur le marché un peu moins cher, à 180 000 €. Du coup, la Contact : Soliha 56, au vente rapporterait 240 000 € contre 200 000 € au départ.

Quant aux terres constructibles, on

en France, dont 55.9 % sont occupés par les propriétaires (entre 70 et 75 %

Sur une année (2015-2016). 100 700 terrains ont ainsi vu le jour avec les fonds de parcelles, soit 0,5 % du marché. Mais le gisement de terrains constructibles dans toute la France est énorme pour peu que le Bimby fasse des émules.

Patrick CROGUENNEC.

02 97 40 96 96.

« La densification est la bonne gestion »

Trois questions à...



Ronan Loas, maire de Plæmeur. président du CAUF du Morbihan.

Quelles sont les missions du CAUE ?

Il v a d'abord l'aide aux particuliers. dans le cadre d'un avant-projet de construction. Le CAUE oriente les choix, conseille sur les rèales de l'urbanisme, donne les préconisations de base. Il y a ensuite le conseil aux collectivités (l'activité prépondérante du CAUE). On s'arrête à l'avant-projet sommaire. Environ 80 % des communes du Morbihan adhèrent au CAUE. Cela permet de bien ficeler un proiet, voire de renoncer à tel aménagement si nécessaire. On est sur des missions de service public. Enfin. troisième mission du CAUE : l'information et la formation au sein des collèges.

Comment le CAUE gère-t-il la question des constructions en fond de parcelles ?

Le CAUE s'adapte au territoire morbihannais, qui est attractif. Il se fait l'écho des nouvelles lois. Construire en fonds de parcelle ? Cela veut dire que l'économie de surface prévaut.

Aujourd'hui, la densification est la bonne gestion des espaces et de la cohérence architecturale. Elle évite l'étalement urbain. Consommer moins d'espace, tout le monde est d'accord là-dessus. C'est aussi le sens de la loi Alur. D'autant que le foncier coûte de plus en plus cher car il est de plus en plus rare. Un exemple : dans le nouveau Plan local d'urbanisme de Plœmeur, 60 % des logements produits le seront en densification urbaine.

C'est donc une tendance ?

Les gens ne veulent plus 1 000 m2 de terrain. C'est la lutte contre le mitage, Construire un lotissement, pour une collectivité, c'est aussi un investissement. Densifier en cœur de ville. au contraire, cela veut dire partir de l'existant, notamment en termes de réseaux. Et il y a des routes, des services publics. La collectivité peut aussi s'v retrouver d'un point de vue économiaue.

> Recueilli par Catherine JAOUEN.

Ce mot est l'acronyme de Build In My BackYard, c'est-à-dire « construire dans mon jardin ». Une démarche initiée en opposition au

« Not In My BackYard », qui signifie « pas dans mon arrièrecour ». Le terme est utilisé généralement pour décrire l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général.

Groupe scolaire Brizeux. Les élèves de la maternelle relèvent un défi architectural



Heleen Statius Muller et Magali Malaterre aident les enfants à décalquer le plan-mas-

L'école maternelle du groupe scolaire Brizeux, située rue du 65° RT à Vannes et construite au début des années 60. sera démolie en février 2019 avant une nouvelle construction, qui sera rattachée à l'école primaire. Pour expliquer ce changement aux élèves, Heleen Statius Muller, historienne d'architecture du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Morbihan (CAUE) a organisé le défi « Ca va archi-cartonner »

L'école construite en cartons

En trois séances de trois heures, avec

la collaboration avec Magali Malaterre, la directrice de l'école, elle a proposé des jeux de construction modulaires, collaboratifs et éphémères. Lors de la séance du 24 mai, les enfants avaient travaillé avec des petites briques pour visualiser leur école. Le dernier rendez-vous, ce mardi 5 iuin, à permis aux enfants de retranscrire les échelles et proportions de manière juste avec une guarantaine de boîtes d'archives. Après avoir décalqué le plan-masse dans la classe, ils sont donc sortis dans la cour pour reconstruire leur école en carton.

Vannes en bref

Ca cartonne en architecture, à l'école Brizeux



Les élèves de l'école maternelle Brizeux ont joué les architectes, avec des boîtes en carton.

Depuis le début de l'année, les élèves de l'école maternelle Brizeux travaillent sur un projet d'architecture avec Heleen Statius Muller, une architecte du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement). Mardi, c'était la troisième séance de travail intitulée « ça va archi cartonner ».

« J'essaie d'aborder l'architecture par le biais de constructions modulaires, explique-t-elle. En octobre, les élèves ont travaillé sur le plan de masse, afin qu'ils prennent

conscience de la forme du terrain et de leur école. En mai, ils ont reproduit un bâtiment avec des petites briques. Aujourd'hui, nous travaillons plus sur les échelles et les proportions, sans passer par les mesures, trop complexes pour des enfants de maternelle. »

Dans la cour, à partir de photos aériennes et à l'aide de boîtes en carton, les élèves devaient reproduire la forme de leur école, en jouant avec les volumes. Et les architectes en herbe se sont plutôt bien débrouillés.

L'architecture s'invite en milieu scolaire



Ronan Loas, président du CAUE et Françoise Favreau, directrice académique des services de l'Éducation nationale du Morbihan, ont signé la convention de partenariat

Mardi, le Conseil d'architecture et culturelle et la co-animation de d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la Direction des services de l'Éducation nationale (DSDEN) ont signé une convention de parte-

Celle-ci a pour objectif de conforter le partenariat établi et la poursuite des actions engagées dans le domaine de la culture architecturale en milieu scolaire, autour de quatre lères pédagogiques départemenaxes. La formation des enseignants, tales art et culture pour le 1er degré, la création de contenus pédagogiques et d'outils, la co-construction de dispositifs multi-partenariaux l'Éducation nationale du Morbihan. de parcours d'éducation artistique

séances en classe.

Ce partenariat s'exerce dans le cadre de la mise en place de la politique artistique et culturelle départementale. Elle est favorisée par le coordonnateur départemental de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle pour le second degré et par les conseilsous la responsabilité de la directrice des services départementaux de

Une rénovation pour retrouver un bourg apaisé

Plougoumelen - La rénovation du bourg est le grand projet de cette fin de mandat de la municipalité. Dans la première phase de ce travail, elle privilégie la démocratie participative.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi un groupe d'habitants a-t-il planché sur le réaménagement du bourg?

Le cœur de bourg n'est pas apaisé. Tel est le constat dressé depuis plusieurs années dans la commune. En cause, ce centre-bourg en étoile, traversé par une départementale menant au Bono, à Baden et à Plæren, et une rue principale qui voit chaque jour passer des centaines de voitures, parfois à des vitesses exces-

La rénovation du centre-bourg s'imposé, « Attachés à la démocratie participative, nous avons souhaité mettre à contribution les habitants pour ce projet. Ce sont les usagers qui connaissent le mieux leur espace de vie », souligne le maire Thomas Palou.

Comment a fonctionné ce groupe de travail ?

Dans ce groupe de 25 personnes, on retrouve un panel représentatif de la population : des commercants et artisans, des actifs et des retraités, des représentants des écoles ou des assistantes maternelles, « La concertation a débuté par une balade urbaine, à la découverte des lieux. Puis, nous avons organisé trois ateliers interdits aux élus, afin que les membres ne soient pas influencés », souligne Frédérique Fallet, architecte du CAUE (Conseil d'archi-



de voitures, roulant parfois à des vitesses excessives.

Quelles pistes ont émergé de ces ateliers ?

Le groupe de travail a fait des propositions aux élus. Parmi celles-ci : remettre le piéton au centre des préoccupations, retrouver un bourg apaisé, ou tion en créant une déviation, quels

tecture, d'urbanisme et de l'environ- préserver le cachet de Plougoumelen, un petit bourg rural, en attirant des jeunes ménages et en développant l'offre commerciale et médicale.

Les architectes du CAUE vont devoir désormais mettre en musique en 2019, pour un projet qui s'étalera ces préconisations, en menant des sur plusieurs années et dont le budétudes. Comment déplacer la circula- get n'est pour l'instant pas arrêté.

aménagements dans la rue Yves-de Pont-Sal...

Pour les travaux, il faudra donc encore patienter. Les premiers appels d'offre pourraient être lancés

Grand-Champ. Un village pour seniors

Stéphanie Le Bail

Avec le clocher en perspective, un quartier est en train de naître au cœur du bourg de Grand-Champ (56): un ensemble de 25 maisonnettes, locaux associatifs, salle polyvalente et foyer de jeunes, une auberge de jeunesse, pensé en village adapté aux personnes en perte d'autonomie.

Une place sera créée au cœur du village où il est aussi prévu un verger partagé. Dessin Riouidel Architectes Frel Morbiban



350 à 390 € le loyer

Les maisons du village senior, qui vont sortir de terre, se veulent une alternative à la maison de retraite, à des prix que la municipalité a tout fait pour rendre abordables (de 350 é à 390 € mensuels) : « Parce que tout le monde n'aura pas les moyens d'aller dans les résidences privées 5 étoiles », aioute le maire, ajoute le

Le projet est né sur les bases d'un problématique sachant que la popula un de 80 m², pour lequel nous avons l'Environnement (c. Ehpad de 123 lits, désaffecté en 2016 toin vieillit et que le Morbihan attire de l'un construit dans un autre quartier. de plus en plus d'habitants. « En trant chété. En échange, ils ontreillex unes 6/fre de l'un en leur sont l'environnement (c. Contact : 023 726).



Pour moitié, il est en train d'être démoil pour laisser place, début 2020, à 15 maisonnettes construites par un bailleur social, Bretagne-Sud-Habitat, à côté de dix pavillons qui existent déjà depuis 1992. Pour les 25 logements, la commune financera toute la domotique nécessaire au maintien à domicile.

Alarme, plinthes lumineuses...

Entre autres équipements : la lumière automatique , une alarme d'appel 24/24 h, des plinthes lumineuses permettant d'éviter les chutes la nuit, « les chutes la nuit, quand les personnes âgées se lèvent pour aller aux foilettes, sont très fréquentes et c'est souvent le début d'une dégringolade qui les conduit de l'hôpital à la maison de retraite », souligne Jean-Michel Caudron, consultant en ingéniere gérontologique.

« Le maintien à domicile est un enjeu majeur, à condition de créer de bonnes conditions au domicile et d'éviter la solitude », souligne le maire de Grand-Champ, Président des maires du Morbihan, il s'est penché sur la problématique aschant que la population vieillit et que le Morbihan attrie de plus en olus d'habitans a fe tant

que maire, nous sommes souvent sollicités par des familles désemparées face à la dépendance d'un parent et la solution de l'Ehpad, quand on y trouve une place, est toujours vécue comme un d'ame car aujourd'hui, comme hier et demain, personne n'a envie d'y aller »

Tous les services à portée de main

Dans a, commune au nord de Vannes, Ves Bleunven compte plus de 40 % de ses 5 500 habitants à l'écart du bourg, « Malgré tous les services et les éque perments qui existent, maintenir une personne dépendante seule à domicile, loin du bourg, n'est pas envisageable », estime-til. Aussi, dans ce village de la rue des Hortensias, au cœur du bourg, il a déjà posé les jalons de l'entraide

Pour 1.6 symbolique, la municipalité aracheté l'autre moitié de l'Ehpad à BSH. « Nous y avons déjà installé le club des Ajoncs, club des ainés de la commune qui compte 300 membres. Nous leur avons proposé ce nouveau local de 350 m², alors qu'ils en avaient un de 80 m², pour lequel nous avons fait les travaux d'électricité et d'étanhétité. En échange, ils ont réuni leurs compétences pour aménager et redécorer les pièces qu'ils occupent. L'Unacita v a aussi désormais son bureau Les travaux se poursuivent pour accueillir également, début 2019, tous les services liés au maintien à domicile : le CCAS, l'ADMR, le Siad (Service de soins infirmiers à domicile). Amper, le Secours catholique, la Banque alimentaire, avec un quichet unique pour que les familles s'y retrouvent », détaille Yves Bleunven. Le tout avec une touche d'intergénérationnel: un foyer des jeunes, une salle polyvalente mutualisée et une auberge de jeunesse sont programmés pour fin 2019.

Des structures réparties autour d'une place et d'un verger partagés. Un projet à 900 000 €, subventionné et financé par la revente des locaux du CCAS et du Siad.

Ce projet sera évoque lors du colloque Du maintien à domiclie à l'Ehpad, quelles alternatives pour les seniors », le a octobre à Grand-Champ de 8 h a5 13 6 h 30, organisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Contact :02 97 54 17 35 conseil@couse6 fr

« Il faut trouver des alternatives aux Ehpad »

C'est l'appel lancé par Jean-Michel Caudron, spécialiste en gérontologie, qui participera à un colloque, à Grand-Champ.

Trois questions à...

Jean-Michel Caudron, Consultant en ingénierie gérontologie.

Pourquoi les Ehpad ne seront plus la solution demain?

Car les personnes âgées ne veulent plus y aller, en tout cas, les futures générations n'en voudront plus. Aujourd'hui, on développe le maintien à domicile jusqu'à la première chute avant d'envisager l'Ehpad. Mais les listes d'attente y sont très longues, les financements de l'État sont bloqués jusqu'en 2025 et que les collectivités ne vont pas s'endetter pendant 40 ans pour des structures qui pourraient être boudées demain. Il faut trouver des alternatives.

Quelles sont justement ces alternatives ?

C'est l'obiet du colloque qui permettra de montrer ce qui se fait ailleurs et présenter les projets locaux. Il existe déjà des résidences partagées, des résidences seniors, des mesures d'adaptation du logement, de la colocation entre retraités ou entre étudiants et retraités, du béquinage, etc. On peut aller plus loin, à Molenbeek en Belgique, nous avons des maisons kangourou. Vous trouvez au rezde-chaussée une famille de retraités, et à l'étage, une famille d'immigrés. C'est très bon pour l'intégration de tous. Courses, cours d'alphabétisation... les familles se rendent mutuel-



le concept du maintien à domicile laisse place à celui de maintien dans son lieu de vie. Les retraités sont prêts à déménager, mais en gardant leurs habitudes de vie.

Il va falloir repenser les villes ? es aînés sont demandeurs d'am

Les aînés sont demandeurs d'aménagements : bancs et WC public près des marchés et cimetières, durées des feux rouges plus longues pour avoir le temps de traverser, places de parking moins étroites, éclairage plus bas le soir, repas partagés dans les cantines scolaires, etc., il faudra repenser les villes.

> Recueilli par Olivier CLÉRO.

sons kangourou. Vous trouvez au rezde-chaussée une famille de retraités, et à l'étage, une famille d'immigrés. C'est très bon pour l'intégration de tous. Courses, cours d'alphabétisation... les familles se rendent mutuellement des services. Aujourd'hui.

Croquez Vannes. L'ex-CPAM au menu de ce

Publié le 17 octobre 2018 à 15h38 Modifié le 17 octobre 2018 à 16h42















12 000 m² de surface plancher, l'ex-tour de la Sécu de Vannes est caractéristique de l'architecture des années 70.

Construite entre 1972 et 1974. la désormais extour de la CPAM, qui trône boulevard de la Paix, est au menu du prochain « Croquez Vannes! », la pause architecturale et culturelle qui se tient ce ieudi 18 octobre, de 12 h 45 à 13 h 15.

Avec ses 32 mètres de hauteur et ses quelque 12 000 m² de surface plancher, le bâtiment de la CPAM qui, jusqu'à la semaine dernière, bruissait encore de l'activité des agents de la Sécu (les 600 personnels ont déménagé à Laroizeau) est un bâtiment caractéristique des techniques de fabrication mises en œuvre dans les années 70. Pendant 30 mn, Heleen Statius Muller, historienne du patrimoine (la visite est réalisée en partenariat avec le CAUE 56), dira tout de cette tour rachetée début 2018 par le groupe Giboire, qui projette d'y installer commerces et appartements moyennant quelque 30 M€ d'investissements.



COMPTES ANNUELS 2018

Le réalisé 2018 présente un résultat négatif de - 18 744 K€.

Le total des charges 2018 représente 99 % des charges et 103 % des produits budgétisés validés en assemblée générale.

Les charges réalisées en 2018 :

1/ MASSE SALARIALE

La masse salariale s'élève à 947 K€ en 2018. Elle représente 108 % du réalisé 2017 et 101 % du budget validé en assemblée générale. Ce poste se décompose de la manière suivante :

- Pémunérations et charges sociales : ce poste s'élève à 860 K€ et représente 102 % du budget validé et 106 % du réalisé 2017. Ce poste correspond aux salaires annuels chargés hors coûts de rupture conventionnelle de la directrice qui sont enregistrés en charges exceptionnelles. Ce poste intègre les augmentations sociales annuelles ainsi que le passage à 100 % du taux contractuel de notre organisme de prévoyance / santé Humanis, taux négocié par la CCNCAUE.
- Provisions pour congés payés et compte épargne temps: ce poste s'élève à - 206 K€ et représente 128 % du budget validé. Ce poste tient compte :
 - en valeur positive de provision : de l'ouverture dans l'année d'un compte épargne temps pour un salarié supplémentaire non budgétisé et des aléas de prise des congés payés des salariés ainsi que du reversement de charges suite au contrôle

URSSAF. Le CAUE a été redressé sur la CSG qui a été plafonnée à tort sur la totalité des indemnités de licenciement. Un rappel de CSG a donc été effectué sur la partie excédentaire des indemnités versées pour un montant de 15 K€. Cette charge a fait l'objet d'une provision en 2017 et est donc reprise en 2018;

- en valeur négative de reprise : des congés de la directrice pour 11 K€ payés dans son solde de tout compte ainsi que la reprise de son compte épargne temps.
- Charges exceptionnelles de masse salariale : ce poste s'élève à 111 K€ et intègre les indemnités chargées de rupture conventionnelle du contrat de la directrice, ainsi que son solde de tout compte.
- Les autres frais de personnels s'élèvent à 13 K€ et représentent 98 % du budget validé. Ce poste comprend la médecine du travail, les chèques de table, ainsi que depuis 2017, 'une indemnité kilométrique vélo pour les salariés faisant l'effort de rouler à deux roues entre leur domicile et le CAUE56.

2/ AUTRES CHARGES

 Le poste Formation et colloques s'élève à environ 26.5 K€ avec un versement obligatoire de 2.10 % des rémunérations brutes abondant le compte de branche et des formations effectuées sur l'année 2018, en grande partie prises en charge par le compte de branche et qui font, cette année, l'objet d'un remboursement à hauteur de 20 K€.

- Les frais de déplacement, des véhicules de service et de réception s'élèvent à 21 K€ contre 26 K€ budgétisés. Nous nous attendions en 2017, à avoir plus d'échanges entre les équipes et directeurs des CAUE Bretons.
- Le poste d'honoraires expert-comptable, commissaire aux comptes et avocats s'élève à 24.1 K€ contre 17.5 K€ budgétisé. Deux anciens salariés ayant fait appel, ont été provisionnés 12 K€ de frais d'avocat pour 2018.
- Le poste honoraire sur mission AUE concerne les intervenants du colloque de février ainsi que le reversement des indemnités du Conseil départemental aux architectes qui interviennent en collèges (2 K€) dans le cadre du dispositif EDD.
- Le poste travaux d'impression, communication s'élève à 15 K€ soit 107 % du budget validé. Ce poste concerne l'édition du rapport annuel 2016, un tiers du coût des 8 émissions « Archi à l'Ouest » produites et diffusées sur Tébéo en 2017, l'impression en deux fois de 13 200 exemplaires de la notice sur les demandes d'autorisation d'urbanisme et les six trophées de l'édition 2017 du prix des Maisons du Morbihan. Les frais d'impression des notices ont été pris en charge par les communes, ces frais sont à relier aux produits des ventes de notices figurant dans les autres produits.
- Le poste location, charges locatives et entretien des locaux s'élève à 33 K€ soit 92 % du budget validé. Les charges locatives se sont avérées moins coûteuses que prévues.
- Le poste photocopieur s'élève à 3.5 K€ soit une diminution de

- 55 % du réalisé 2016 dû au renouvellement du matériel mi-2016 et du coût copie renégocié à la baisse. La consommation de copie a également diminué en 2018.
- La maintenance informatique s'élève à 11 K€ soit 73 % du budget validé. Nous avons bénéficié depuis 2018 d'un tarif préférentiel associatif concernant les licences Adobe (soit 19.50 €/mois au lieu de 59.99 €), soit une économie de presque 3 000 €, ce coût passera à 30 € par mois à compter de 2019 pour toutes les licences sur une durée illimitée.
- Les charges financières diminuent de 67 % par rapport au réalisé 2017. Ce poste correspondait à l'impôt sur les intérêts de nos comptes à terme, en diminution du fait de la baisse de nos fonds de réserve. A noter qu'il n'y a plus de comptes à terme depuis février 2018.
- Les cotisations structures s'élèvent à 1 814 € au lieu des 900 € budgétisés. L'écart provient de la qualification OQPU non budgétisée des deux salariés urbanistes qui est renouvelée tous les cinq ans.
- La dotation aux amortissements à hauteur de à 21 242 € représente soit 87 % du budget validé et comprend :
 - 20 152 € de dotation sur l'ensemble des investissements réalisés antérieurement à cet exercice.
 - 1 090 € d'amortissements sur les investissements 2018 : deux ordinateurs

Les produits réalisés en 2018 :

Cotisations des membres: 151 905 € en 2018, soit un réalisé prévisionnel de 100 % du montant budgétisé avec le retrait de 2 communes et l'adhésion de 4 nouvelles communes et 6 nouvelles structures pour un montant de cotisations de 9 064 € (voir détail ci-dessous).

Les nouvelles communes adhérentes :

Evellys Guidel Larmor Plage Tréffléan

Les nouvelles structures adhérentes :

EPTB vilaine Ecole la claie de Plumelec

Ecole Saint Joseph de Sainte Hélène Ecole de Férel

Collège Jules Simon Ecole J.E. Laboureur de Penestin

A noter qu'AQTA nous a versé un montant de 20 000 € au lieu des 28 396.50 € prévu dans la convention de partenariat.

Les contributions financières des communes à la commande des études (forfait de $500 \in$ à la commande et $250 \in$ par jour au-delà de 15 jours) génèrent $37\,257 \in$ pour 2018.

Le Conseil départemental a alloué par convention signée 835 K€ au titre de l'exercice 2018, sur le produit de la taxe d'aménagement.

Une subvention a été accordée pour un montant de 3 200 € pour le

projet de résidence d'artistes en milieu scolaire « architecture de l'école, architecture à l'école » suivi par Heleen Statius Muller.

Des partenariats ont été signés pour un montant de 12 K€, notamment avec :

- la Compagnie des Ports,
- Pontivy Communauté pour son service ADS,
- RSH

Les produits financiers s'élèvent à 3 397 € pour 2018, en baisse de 82 % par rapport à 2017 du fait de la diminution du fonds de réserve pour les besoins en trésorerie et des comptes à terme arrivés à échéance.

Les remboursements formations par le compte de branche des CAUE s'élèvent à 20 K€ et représentent 75 % du poste de charge, « formation, colloques », les 25 % restants correspondent aux remboursements des frais annexes.

12 098 € pour les autres produits dont :

- 3 695 € de remboursement des frais pour le colloque par le département.
- 5 390 € des repas facturés aux participants du colloque
- 2 481 € d'indemnisation de participation à des jurys
- 532 € de remboursement de charges diverses.

Reprises de provision : $12 \text{ K} \in \text{de reprise}$ de provision d'avocat et $14 \text{ K} \in \text{de}$ reprise de provision pour le contrôle URSAFF de 2018.

Situation comptable 2018 Comparatif réalisé 2018 / Budget 2018

Intitulé des postes	REALISE 2018	BUDGET 2018	ECART BUDGET 2018 / REALISE 2018	%
Rémunérations, charges sociales & taxe sur salaires	859 989	846 337	13 652	102%
Provisions pour CP & Compte Epargne Temps	-25 761	-20 087	-5 674	128%
Charges exceptionnelles sur masse salariale	99 917	102 504	-2 587	97%
Autres Frais de personnel (ticket restaurants,M du travail)	12 845	13 170	-325	98%
REMUNERATIONS & AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	946 990	941 924	5 066	101%
Formation continue des salariés, Colloques	26 536	25 783	753	103%
Frais de déplacements et de réception- voitures de service	20 712	22 100	-1 388	94%
Expert-comptable, CAC, avocat	13 266	17 200	-3 934	77%
Honoraires sur missions AUE	4 905	7 086	-2 181	69%
Fournitures de bureau & informatique	4 472	4 350	122	103%
Travaux d'impression - Communication-TEBEO	12 129	11 905	224	102%
Location bureaux , charges locatives et maintenance	32 818	35 450	-2 632	93%
Photocopieuse et maintenance photocopieuse	3 504	4 000	-496	88%
Sous-traitance informatique et autres maintenances	10 959	15 000	-4 041	73%
Assurances locaux	1 326	1 500	-174	88%
Documentation	1 715	2 000	-285	86%
Téléphone- Internet - Réseaux	14 470	15 800	-1 330	92%
Frais postaux	2 154	3 000	-846	72%
Charges Financières	685	565	120	121%
Cotisations structures	1 814	900	914	202%
Dotation aux amortissements	21 242	22 877	-1 635	93%
Union Régionale CAUE & divers	568	650	-82	87%
(b) SOUS TOTAL AUTRES CHARGES	173 273	190 166	-16 893	91%
TOTAL CHARGES	1 120 263	1 132 090	-11 827	99%

POUR RAPPEL				
REALISE 2018	REALISE 2017	ECART	%	
859 989	812 410	47 579	106%	
-25 761	20 536	-46 298	-125%	
99 917	28 460	71 457	351%	
12 845	12 418	427	103%	
946 990	873 825	73 165	108%	
26 536	26 432	104	100%	
20 712	20 932	-221	99%	
13 266	24 093	-10 827	55%	
4 905	3 186	1 719	154%	
4 472	4 190	283	107%	
12 129	14 822	-2 693	82%	
32 818	33 940	-1 121	97%	
3 504	3 204	299	109%	
10 959	14 691	-3 732	75%	
1 326	1 368	-42	97%	
1 715	1 988	-274	86%	
14 470	15 151	-682	96%	
2 154	2 731	-576	79%	
685	2 056	-1 372	33%	
1 814	2 113	-299	86%	
21 242	22 359	-1 117	95%	
568	157	411	362%	
173 273	193 413	-20 140	90%	
1 120 263	1 067 238	53 026	105%	

Intitulé des postes	REALISE 2018	BUDGET 2018	ECART BUDGET 2018 / REALISE 2018	%
COTISATIONS DES MEMBRES	151 905	152 000	-95	100%
TAXE D'AMENAGEMENT	835 000	835 000	0	100%
SUBVENTIONS RECUES	3 200	5 000	-1 800	64%
CONTRIBUTIONS SUR MISSIONS COLLECTIVITES	37 257	25 000	12 257	149%
CONVENTION DE PARTENARIATS	11 995	8 458	3 537	142%
AUTRES PRODUITS (remboursements, indemnités jury)	12 097	8 300	3 797	146%
AUTRES PRODUITS (produits de cessions)	0	0	0	
PRODUITS FINANCIERS	3 397	2 000	1 397	170%
INDEMNITES SS & PREVOYANCE	0	0	0	
REMBOURSEMENT FORMATION	20 069	18 847	1 222	106%
REPRISE DE PROVISION	26 599	17 950	8 649	148%
TOTAL PRODUITS	1 101 519	1 072 555	28 964	103%

REALISE 2018	REALISE 2017	ECART	%
151 905	152 335	-430	100%
835 000	835 000	0	100%
3 200	5 000	-1 800	64%
37 257	20 213	32 257	184%
11 995	11 217	778	107%
12 097	11 870	228	102%
0	3 200	-3 200	0%
3 397	18 562	-15 166	18%
0	2 400	-2 400	0%
20 069	19 688	381	102%
26 599	28 000	-1 401	95%
1 101 519	1 107 485	9 246	99%

RESULTAT -18 744 -59 535 40 791 -18 744 40 2	RESULTA	-18 744	-59 535	40 791		-18 744	40 247
--	---------	---------	---------	--------	--	---------	--------



64 rue Anita Conti - CS 20514 - 56035 VANNES Cedex • Tél : 02 97 62 40 90 conseil@caue56.fr

Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne

www.caue56.fr